



Présentation et numéros utiles La Vie Scolaire

publié le 03/10/2019 - mis à jour le 20/10/2021

Descriptif :

Vous trouverez les renseignements qui concernent les rapports entre les familles et le bureau de vie scolaire ainsi que les principales missions de l'équipe éducative.

Téléphone : 05 49 48 99 50

Email en cas absence ou autorisations de sorties par exemple : vie-scolaire.0860017b@ac-poitiers.fr

La vie scolaire : un lieu central de la communauté éducative

Une vie scolaire, c'est quoi ?

« C'est un bureau d'information, d'écoute et de service mis à la disposition de l'élève et de sa famille auquel sont associés tous les personnels de l'établissement, afin de construire du lien pour vivre ensemble »

C'est une équipe composée de 4 assistants d'éducation :

- ▶ Camille FERTE référent 6ème
- ▶ Chloé LEVESQUE référente 5ème
- ▶ Isabelle COMPAIN référent 4ème
- ▶ Eric SABELLE référent 3ème

Une vie scolaire, pour quoi faire ?

La Vie Scolaire recouvre ce qui se passe en dehors des cours avec tous les moments où l'élève n'est pas en classe avec un professeur : entrées et sorties, déplacements dans le collège, inter-cours, demi-pension...

Elle se situe dans des lieux diversifiés :

- lieux de circulation (abords du collège, accès au collège, couloirs...)
- lieux de détente ou lieux de vie (foyer, restaurant scolaire...)
- lieux d'accueil (bureau des assistants d'éducation)

Les missions de l'assistante d'éducation pour accompagner les enfants qui nous sont confiés et leur permettre d'étudier, d'évoluer, de grandir, en sécurité, dans le respect des règles collectives, dans une ambiance la plus sereine possible.

- La surveillance, la sécurité des élèves et le respect des règles collectives :
- Lors des entrées et sorties du collège
- Lors des récréations et pause méridienne
- Lors des permanences (études)
- Lors de la demi-pension (au self)
- Lors des retenues
- Faire respecter les règles du collège

-* la gestion et le suivi des absences, les échanges avec les familles qui en découlent :

- Contrôle de la fréquentation scolaire des élèves (assiduité, ponctualité)
- Les départs de « fin de cours » (décharges signées par les parents)

-* *Aider et accompagner les élèves :*

- Attribution des casiers
- Photocopies des cours ou rattrapage cours
- Aide aux devoirs
- L'aide personnelle : prise en compte des problèmes individuels en liaison avec l'assistante sociale, le Psychologue de l'Education Nationale, l'infirmière et le médecin scolaire, la famille
- Prise en compte et la gestion des problèmes collectifs, des conflits

-* *Une fonction basée sur les relations humaines :*

- De disponibilité et d'écoute de chacun
- D'éducation et de médiation (règlement de conflits...)
- D'accompagnement (activités extra scolaires)
- D'aide individualisée (en étude)
- D'échange (avec les familles, les élèves, le personnel)

Le Carnet de correspondance : L'accomplissement de ces missions nécessite une collaboration essentielle entre « La vie scolaire » et les parents d'élèves permettant ainsi la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants du collège. Le carnet de correspondance est en cela un outil privilégié qu'il vous appartient de consulter régulièrement et de signer les informations qui vous sont destinées.

S'adresser au bureau de la vie scolaire pour :

- **Absence et retard**

Pour signaler le motif et la durée des absences de votre enfant, vous devez téléphoner dès la 1ère heure de cours si possible à la Vie Scolaire au 05 49 48 99 50 ou bien par email sur **vie-scolaire.0860017b@ac-poitiers.fr**

Dès son retour, votre enfant devra se présenter à « la Vie scolaire » muni de son billet rose dûment rempli et signé, ce qui lui permettra de rentrer en cours.

De même, si votre enfant est en retard, il devra présenter un billet de retard (feuillet vert dans le carnet de correspondance) à « la Vie scolaire » avant d'aller en cours.

- **Pour prendre rendez-vous avec**

- ▶ Le conseiller d'orientation, présent dans l'établissement tous les lundis après-midi.
- ▶ L'infirmière, présente tous les mardis et le jeudi tous les 15 jours, semaines impaires.
- ▶ L'infirmière psychologue (à la demande des parents) présente tous les 15 jours, semaines impaires les lundis après midi.

Remarque importante en l'absence de l'infirmière, le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments. Si votre enfant doit prendre un traitement, merci de nous signaler et déposer l'ordonnance et les médicaments à la Vie Scolaire.

Horaires d'ouverture De 8h00 à 17h00 : lundi, mardi, jeudi et vendredi - De 7h45 à 12h05 le mercredi



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.